



Mairie de
Chilly-le-Vignoble
République Française
Département du Jura
Arrondissement de
Lons-le-Saunier
Canton de Lons 2
Commune de
CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Chilly Le Vignoble se sont réunis à 18 heures 45 à la salle des conseils de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M, le Maire le 17 juillet 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Philippe BAILLY, Quentin BILLARD, Dominique BILLOT, Catherine CARRAVILLOT, Alexandre DESCHAMPS, Manoël DEVIS, Mathias DRAPIER, Marie-Cécile MENETRIER, Stéphanie MOREAU, Elisabeth FORIEN, Pauline YVARS, Lucie MILLET-THEVENOD, Isabelle BALDUCCI

Étaient absents représentés :

Maxime ROQUETTE (pouvoir donné à Manoël DEVIS)

Étaient absents non représentés :

Jérôme MOUILLOT

Participants externes à la réunion :

Aucun

Le secrétaire de séance :

Mathias Drapier

ORDRE DU JOUR

- ☐ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2026

Délibérations :

- ☐ RGPD, adhésion au service du CDG54
- ☐ Gestion de la facturation dématérialisée par l'ONF

Informations diverses

- ☐ Retour du conseil d'école de Courlans – Lucie MILLET-THEVENOD
- ☐ Installation de bancs et tables à manger – Pauline YVARS
- ☐ Aménagement du tènement de la Cure – Philippe BAILLY
- ☐ PLUI : avancement des travaux et orientations de la commune – Manoël DEVIS

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

RGPD, adhésion au service du CDG54

Le Conseil municipal a approuvé le recours à un référent RGPD externe afin d'assurer l'accompagnement de la commune dans le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

La délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2026 et devra être renouvelée l'année prochaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gestion de la facturation dématérialisée par l'ONF

Le Conseil municipal a approuvé la mise en place de la facturation dématérialisée par l'Office National des Forêts (ONF) pour tout ce qui concerne la vente de bois de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

Retour du conseil d'école de Courlans – Lucie MILLET-THEVENOD

Lucie MILLET-THEVENOD a présenté un retour sur le dernier conseil d'école de Courlans. Les relations apparaissent actuellement tendues entre les parents d'élèves, les enseignants et la mairie de Courlans.

Plusieurs points d'amélioration ont également été évoqués concernant l'accès à l'école et la sécurité aux abords de l'établissement. Un changement de classe est par ailleurs prévu. L'école compte actuellement 74 élèves.

Une collaboration avec la bibliothèque de Chilly-le-Vignoble a également été évoquée, notamment afin d'organiser des temps de lecture à Chilly. Le Conseil y est favorable, Lucie MILLET-THEVENOD doit prochainement rencontrer les responsables de la bibliothèque afin d'étudier les possibilités.

La bibliothèque ne pouvant pas accueillir une classe entière de 21 élèves, la commune pourrait facilement mettre à disposition la Maison Connectée ou la salle du P'tit Bouchon pour organiser ces activités.

Installation de bancs et tables à manger – Pauline YVARS

Catherine CARRAVILLOT, Pauline YVARS, Jérôme MOUILLOT et Laurent BOUVARD ont effectué un état des lieux du mobilier existant afin d'identifier les équipements pouvant être réparés et remis en état.

À la suite de ce recensement et des réparations réalisées, plusieurs nouveaux équipements sont envisagés : une table et deux bancs. Deux devis sont actuellement en attente, avec une préférence pour du mobilier en matériau composite, jugé plus durable et plus adapté que le bois ou la pierre.

Les implantations envisagées sont les suivantes :

- ☐ Île de la Sorne (sous l'église Saint Georges) : installation d'une table et d'un banc, qui seront scellés.
- ☐ Parc des Vignes : installation d'une table accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- ☐ Lavoir (rue du Lavoir) : installation d'un banc.
- ☐ Lotissement des Teppes : installation d'un banc à l'entrée depuis la route de Courlans.

Il a été décidé de ne pas installer de banc classique sur le chemin de la Biche. Une solution plus naturelle pourrait toutefois être envisagée, comme l'installation d'une section de tronc ou de souche d'arbre, ou encore d'une grosse pierre, pouvant faire office d'assise pour les promeneurs.

Aménagement du tènement de la Cure – Philippe BAILLY

Philippe BAILLY a présenté les réflexions engagées par la commission Patrimoine bâti et foncier concernant l'aménagement du tènement de la Cure.

L'objectif est de ne pas réaliser un projet uniquement pour occuper l'espace, mais de proposer un aménagement réellement utile à la commune et aux habitants de Chilly-le-Vignoble.

Plusieurs pistes ont été étudiées et leur faisabilité, notamment en termes d'emprise au sol, a été vérifiée par Philippe BAILLY :

- ☐ Réhabilitation du bâtiment de la Cure avec la création potentielle de 4 logements, en conservant la cour existante pour le stationnement. La création de 6 logements aurait pu être envisagée avec l'aménagement des combles, mais cette solution n'a pas été retenue à ce stade par la commission Patrimoine bâti et foncier compte tenu du risque de surchauffe l'été.
- ☐ Construction de 4 logements seniors de plain-pied de type T3.
- ☐ Construction d'une micro-crèche.
- ☐ Création d'espaces verts communs et ombragés.
- ☐ Conservation d'une réserve foncière afin de permettre la réalisation éventuelle d'un autre équipement à l'avenir.
- ☐ Maintien d'une liaison piétonne permettant de circuler librement à pied à travers ce futur petit quartier.
- ☐ Conservation d'un accès pour les véhicules, notamment afin de garantir l'accès des services de secours à l'ensemble du secteur.

Plusieurs questions restent à étudier.

Il faudra notamment déterminer si les logements créés dans le bâtiment de la Cure seront proposés en location classique ou en logement social.

La question de l'accessibilité PMR du bâtiment de la Cure a également été soulevée. L'installation d'un ascenseur permettrait de rendre les logements situés à l'étage accessibles, mais l'assemblée ne semble pas favorable à un tel investissement pour seulement deux logements. Les deux logements situés au rez-de-chaussée seraient quant à eux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La rentabilité du projet de logements seniors devra également être analysée plus précisément, le coût de construction semblant important au regard des loyers qui pourraient être pratiqués. La possibilité de créer davantage de logements de plus petite taille, par exemple des T2 plutôt que des T3, a été évoquée.

Il est également évoqué d'étudier la possibilité de construire en R+1 au regard des orientations du PLUi.

Enfin, le bâtiment du foyer doit être démoli. Lucie MILLET-THEVENOD et Isabelle BALDUCCI vont prendre contact avec les responsables du foyer afin de connaître leurs besoins et envisager des solutions alternatives.

PLUi : avancement des travaux et orientations de la commune – Manoël DEVIS

Manoël DEVIS a présenté l'état d'avancement des travaux concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a déjà été voté. Ce document définit les grandes orientations du territoire pour les années à venir en matière d'urbanisme, d'aménagement, de logement, de protection des espaces naturels et agricoles, ou encore de développement du territoire.

Les travaux portent désormais sur le zonage, qui détermine les différentes zones du territoire et leur vocation, ainsi que sur le règlement, qui fixe les règles de construction et d'aménagement applicables à chacune de ces zones. Le POA (Programme d'Orientations et d'Actions) précise quant à lui les mesures et actions permettant de mettre en œuvre certaines politiques définies dans le PLUi, notamment en matière d'habitat et de mobilités.

La commune doit transmettre à ECLA, avant le 15 août, son avis concernant les zonages et prescriptions graphiques proposés.

Plusieurs points de négociation ont également été identifiés concernant les découpages et propositions formulés par ECLA.

La liste détaillée de ces différents points a été établie par Manoël DEVIS et validée par le conseil.

Points divers

- ☐ Le contrat de la seconde secrétaire de mairie prendra fin à la mi-septembre. Il conviendra donc de publier une offre d'emploi, à mi-temps ou à temps plein.
- ☐ Il convient de vérifier que les travaux de mise en sécurité de l'installation électrique du Parc des Vignes ont bien été réalisés et qu'ils sont conformes.

- ☐ Les composteurs devront être déplacés afin d'être installés directement sur la terre, et non sur une dalle, afin de favoriser l'activité des vers de terre et le bon fonctionnement du compostage. Une grille devra être prévue pour éviter le passage des petits mammifères.
- ☐ Les poubelles du gîte devront également être déplacées et, dans la mesure du possible, dissimulées afin d'améliorer l'aspect visuel du site et de limiter les nuisances liées aux odeurs.
- ☐ Il a été relevé que les habitants n'avaient pas été informés du passage dans le village de la course cycliste de La Vache qui rit. À l'avenir, il serait souhaitable de mieux communiquer auprès de la population concernant ce type d'événement.
- ☐ Concernant les différentes incivilités constatées dans le village, il est proposé de les recenser plus précisément. La possibilité d'organiser une réunion publique, avec la participation de la gendarmerie, a également été évoquée afin de sensibiliser les habitants.
- ☐ Suite aux différentes remontées d'information concernant les incivilités, les habitants concernés ont été rencontrés et invités à porter plainte.
- ☐ Le pumptrack du Parc des Vignes, vieillissant, son état devenant préoccupant pour la sécurité des usagers, il a été décidé d'en interdire provisoirement l'accès à l'aide de rubalise. Une réflexion devra être menée concernant l'avenir de cet équipement et les éventuels travaux de remise en état à prévoir.

**Il est fixé la date du prochain conseil municipal au
vendredi 04 Septembre 2026 18 heures 45**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h30

Le maire

Dominique BILLOT



Le secrétaire de séance

Mathias DRAPIER

